



Maine et Loire

Compte rendu FO DGFIP49 : CHS CT du 16 septembre 2022

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-52-94

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Point sur la COVID

Concernant l'épidémie de COVID, le Docteur Merle nous informe d'une remontée du taux d'incidence de + 33 % sur une semaine. Les taux d'hospitalisation et de mortalité sont moindres. Pour elle, du fait de l'immunité collective, la COVID va devenir une banale épidémie saisonnière. Elle a également fait un point sur l'épidémie de variole du singe. Il n'y a aucun cas dans notre administration sur les 80 cas déclarés en Pays de la Loire.

Propositions de Dépenses

Les dépenses suivantes ont été validées :

- installation de stores sur le site de Talot, pour un montant de 6 974,64 €
- création d'une douche sur Cholet ; montant : 7 686,95 €
- création d'une douche sur Saumur ; montant prévisionnel de 7 700 €
- Action de formation : « Faire face aux incivilités des usagers » ; montant : 2 940 €
- Action de formation : « risques routiers » ; montant prévisionnel de 4 000 €.

Présentation du Plan Annuel de Prévention

Le Plan Annuel de Prévention est un document dans lequel sont définies les actions de prévention à réaliser à partir des problèmes évoqués par les agents lors des réunions DUERP organisées dans chaque service.

FO DGFIP 49 a voté contre ce PAP : Les outils de suivi des risques liés aux conditions de travail mis en place par la Direction Générale ne sont qu'une action de communication. Les Directions Locales **occultent volontairement la question des suppressions d'emplois comme cause essentielle des risques psycho-sociaux.**

Examen des fiches de signalement

Deux cas ont été examinés. Un courrier a été ou sera envoyé aux usagers par la Direction.

Examen des déclarations d'accident de travail

Deux fiches ont été étudiées dont une concernant un accident de voiture sur le trajet domicile - travail.

Questions diverses

Défibrillateurs :

FO a interrogé la Direction **sur les dates mentionnées sur les défibrillateurs** (28 août 2022 pour celui de la cité administrative) pour savoir si cela correspondait à la date d'expiration ou à la date de changement des batteries. La Direction l'ignore et va se renseigner. **L'Inspecteur Hygiène et Sécurité au Travail est intervenu pour préciser que, en plus du changement des batteries, un contrat de maintenance des défibrillateurs est essentiel ainsi qu'un entretien régulier.**

Bouchons d'oreilles :

À la cité administrative, du fait du bruit lié aux travaux, une paire de bouchons d'oreilles a été distribuée à chaque agent qui le souhaitait. Aucune notice n'accompagnait cette livraison. **FO** a interrogé la Direction pour savoir si ce matériel est à usage unique ou réutilisable. **La Direction a répondu qu'ils doivent être changés selon l'usure, un stock est à disposition. La Direction fournira au fur et à mesure les agents qui en feront la demande.**

CFP de Saumur :

FO souhaitait faire le point sur le problème d'odeurs nauséabondes qui persiste depuis un moment. La Direction nous informe que, lors des travaux sur la toiture terrasse, l'effondrement d'une colonne a été découvert. Suite au remplacement de celle-ci, **la Direction affirme que les odeurs ont disparues depuis 15 jours.**

Fonds sur les conditions de vie au travail, 9900 euros en plus pour le Maine et Loire ! :

FO a demandé à la Direction de faire un point sur le fonds alloué aux conditions de vie au travail en demandant si elle avait reçu une rallonge financière.

Mme Raimbault-Le Dren a répondu que **la Direction a reçu un supplément de 9 900 €** du fait que des départements n'ont pas utilisé leur dotation. Elle ne s'est pas prononcée sur l'éventuel emploi de cette somme, en précisant ne pas encore avoir reçu l'ensemble des réponses des chefs de service.

Température dans les bureaux cet hiver :

Depuis plusieurs années, FO intervient pour signaler des niveaux de température assez bas dans certains bureaux alors même que les thermostats sont programmés pour une température décente.

FO a interrogé la Direction sur **l'obligation des 19 degrés** dans l'ensemble des bureaux et sur la prise en compte de ces différences de température dans un même service ou dans un même bâtiment.

La Direction indique son intention de surveiller à distance la température des lieux qui posent problèmes par la pose de thermomètres connectés et de régler le chauffage pour que l'objectif de 19 degrés soit atteint à minima dans les locaux les plus froids.

Domaines :

Il a été évoqué la régionalisation des domaines. M Derrac a indiqué que la Direction n'est pas candidate pour cette expérimentation, **le service présent dans le Maine et Loire n'ayant pas une taille « critique » pour une éventuelle disparition.**

Restructurations et ses conséquences pour les agents :

Suite aux restructurations, le médecin de prévention met en garde la Direction Locale sur la fragilité psychologique que peuvent subir certains agents.

FO rappelle qu'il condamne ces restructurations. FO intervient régulièrement auprès du Directeur pour défendre les intérêts particuliers ou collectifs des agents. Pour FO, le traitement social et les conditions de vie au travail doivent être à la hauteur du traumatisme subi.

Pour FO, l'unité des agents est essentielle. La responsabilité de ces situations incombe aux décideurs et seulement à eux. **Pour la DDFIP du Maine et Loire, il appartient donc au Directeur de veiller au bien-être de ces agents notamment en tenant ses promesses.**

Avec FO DGFIP 49, Priorité aux agents !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM :	PRÉNOM :
	N°DGI ou N°AGORA :	ADRESSE MÊL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
	AFFECTATION :	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
Fait à le		
(signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		